

(19)



(11)

EP 2 925 183 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:

16.11.2016 Bulletin 2016/46

(51) Int Cl.:

A44C 9/00 (2006.01)

(86) Numéro de dépôt international:

PCT/IB2013/060495

(21) Numéro de dépôt: **13824181.5**

(22) Date de dépôt: **29.11.2013**

(87) Numéro de publication internationale:

WO 2014/083537 (05.06.2014 Gazette 2014/23)

(54) **BIJOUX A PORTER AU DOIGT**

SCHMUCKSTÜCK ZUM TRAGEN AUF EINEN FINGER

PIECE OF JEWELLERY TO BE WORN ON A FINGER

(84) Etats contractants désignés:

**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**

(72) Inventeur: **REPOSSI, Gaia**

98000 Monaco (MC)

(30) Priorité: **29.11.2012 FR 1261392**

(74) Mandataire: **Nony**

**11 rue Saint-Georges
75009 Paris (FR)**

(43) Date de publication de la demande:

07.10.2015 Bulletin 2015/41

(56) Documents cités:

**EP-A1- 1 745 714 DE-U1- 29 923 818
FR-A- 537 670 FR-A1- 2 662 917
GB-A- 190 900 804 US-A- 1 691 445
US-A- 5 987 919 US-B1- 6 581 413**

(73) Titulaire: **Société Civile G.A.R.**
98000 Monaco (MC)

EP 2 925 183 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] La présente invention concerne les bijoux à porter au doigt et plus particulièrement ceux comportant deux bagues reliées ensemble par un lien flexible.

[0002] Le brevet 804 A.D. 1909 divulgue un bijou comportant plusieurs anneaux à monter sur un même doigt et reliés entre eux par deux chaînettes placées sur les côtés. Les anneaux sont portés par les première et deuxième phalanges.

[0003] D'autres bijoux connus visent à orner l'ongle et comportent à cet effet, comme illustré dans le brevet français 537 670, deux bagues, dont l'une est portée par la première phalange et l'autre en bout de doigt, les deux étant reliées par une chaînette.

[0004] Le brevet US 4 107 947 décrit un bijou comportant un anneau destiné à se monter sur la première phalange, relié par une chaînette à une monture agencée pour se fixer sur l'ongle.

[0005] On connaît, de la demande EP 1 745 714 A1, une bague à anneau ouvert, l'anneau portant à chacune de ses extrémités un élément d'ornement. L'ouverture de ce type de bague est obtenue par torsion et décalage des deux extrémités. Un inconvénient de ce type de bague est le risque de perte lorsque l'ouverture de l'anneau est large et que la bague tourne relativement au doigt en raison, par exemple, de l'activité de celui ou celle qui la porte.

[0006] On connaît également du brevet américain US 5 987 919, une bague comportant deux anneaux reliés par le dessous par une chaîne et une ouverture périphérique pouvant être fermée par un élément coulissant 30 situé sur le dessous des anneaux.

[0007] Il existe par conséquent un besoin pour bénéficier d'un bijou offrant de nouvelles possibilités esthétiques, notamment grâce à la présence d'un anneau ouvert, tout en limitant le risque de déplacement indésirable de l'anneau sur le doigt.

[0008] L'invention vise à répondre à ce besoin et elle y parvient grâce à un bijou à porter au doigt, comportant :

- une première bague comportant au moins un anneau ouvert à engager sur le doigt,
- une deuxième bague comportant au moins un anneau ouvert à engager sur le doigt,
- au moins un élément ornemental présent sur le dessus de l'une des bagues, et
- un lien flexible reliant les bagues par le dessous.

[0009] Le lien permet de maintenir les deux bagues sur le doigt en contrariant la rotation de l'une par rapport à l'autre. Ainsi, les deux bagues sont peu mobiles l'une par rapport à l'autre et le bon maintien d'une bague entraîne par le biais du lien flexible le bon maintien de l'autre bague.

[0010] Le lien flexible étant disposé sur le dessous, il est invisible lorsque la main est observée de dessus, ce qui ajoute encore à l'esthétique du bijou. Ce lien flexible

est de préférence unique.

[0011] La première bague peut bénéficier du maintien apporté par le doigt adjacent à celui sur lequel elle est montée, lorsque l'élément ornemental se situe sur la bague de façon à venir partiellement recouvrir à la fois le doigt qui porte la bague et le doigt adjacent.

[0012] La largeur d'ouverture des anneaux est de préférence suffisante pour permettre une mise en place sur le doigt latéralement. Cela évite d'avoir à enfiler le doigt dans l'anneau, comme pour une bague fermée. Le montage du bijou sur le doigt peut ainsi s'effectuer aisément et le lien flexible n'a pas à être très long, ce qui améliore le confort lors du port du bijou en réduisant le risque d'accrochage de ce lien flexible avec des objets manipulés par la main.

[0013] De préférence, l'ouverture de chacun des anneaux des première et deuxième bagues est située sur le dessus desdites bagues.

[0014] L'invention permet d'avoir des anneaux très ouverts et donc de réaliser un bijou particulièrement esthétique en permettant par exemple de ne percevoir, visuellement sur le dessus de la main, sensiblement que les éléments d'ornement portés par chacun des anneaux.

[0015] La largeur angulaire de chacune des ouvertures des anneaux des première et deuxième bagues est de préférence comprise entre 25° et 130°, mieux entre 30° et 120° étant de préférence suffisante pour permettre l'engagement du bijou sur le doigt par le côté, comme indiqué ci-dessus.

[0016] Le lien flexible est de préférence relativement court et sa longueur est par exemple comprise entre 0,5D et 1,5D, où D est le diamètre intérieur du plus grand des anneaux des première et deuxième bagues.

[0017] Les anneaux s'étendent de préférence chacun selon un plan, de préférence un plan médian de symétrie pour l'anneau. Ainsi, les extrémités de l'anneau peuvent ne pas être décalées selon l'axe de l'anneau.

[0018] Les anneaux sont de préférence en métal, notamment en or jaune, blanc, rose ou noir, platine, acier, titane, argent.

[0019] Les bagues sont de préférence de diamètres différents afin de permettre un placement correct des bagues sur la première et la deuxième phalanges du doigt.

[0020] Le lien flexible est avantageusement constitué par une chaînette, qui peut être du même matériau que celui des anneaux. Le nombre de maillons de la chaînette est de préférence très faible, des maillons peu nombreux pouvant contribuer à réduire le risque d'accrochage de la chaînette sur des objets en réduisant la distance de laquelle la chaînette s'écarte de la peau. La chaînette est articulée du fait de la pluralité de maillons, l'articulation du lien flexible permet la flexion du doigt. Le nombre de maillons est par exemple compris entre 1 et 6, étant de préférence au nombre de 3.

[0021] De préférence, le lien flexible se raccorde aux bagues au niveau des tranches en regard des anneaux. Ainsi, l'épaisseur du bijou sur le dessous du doigt est

réduite, ce qui améliore le confort.

[0022] Chaque bague porte de préférence un élément ornemental qui peut être unique et peut être serti sur une monture fixée à l'anneau. Cet élément ornemental peut être une pierre semi-précieuse, une perle et/ou une pierre précieuse, notamment un diamant, rubis, saphir, émeraude, ... Les deux bagues peuvent porter des éléments ornementaux de mêmes natures, par exemple deux diamants ou deux perles de tailles égales ou différentes.

[0023] Les deux bagues peuvent porter des éléments ornementaux de natures différentes, par exemple une pierre et une perle, de tailles égales ou différentes.

[0024] La monture peut être fixée à une extrémité du ou des anneaux de chaque bague.

[0025] Dans un exemple de mise en oeuvre de l'invention la monture et, mieux, les deux montures, sont disposées chacune en porte-à-faux sur le côté extérieur du ou des anneaux de chaque bague. Ce montage en porte-à-faux permet, en ce qui concerne la première bague destinée à être montée sur la première phalange, de bénéficier du maintien apporté par le doigt adjacent à celui qui porte le bijou. Le montage en porte-à-faux des éléments ornementaux peut également contribuer à l'aspect esthétique, en permettant d'éloigner les éléments ornementaux l'un de l'autre si cela est recherché, et à l'aspect pratique en laissant l'ouverture des anneaux suffisamment libre pour permettre le montage du bijou sur le doigt par le côté.

[0026] Chaque bague peut comporter un anneau simple ou en variante de multiples anneaux, notamment deux anneaux. Dans ce cas, les anneaux d'une même bague sont de préférence identiques et peuvent être liés par un barreau placé sur le dessous, le lien flexible venant de préférence se fixer dans la continuité de ce barreau. Le barreau sert d'entretoise pour maintenir la distance entre les anneaux d'une même bague constante, et peut également renforcer la résistance de la bague à des contraintes extérieures. Les barreaux sont de préférence réalisés dans le même matériau que les anneaux.

[0027] Lorsque les bagues portent chacune un élément ornemental, ces éléments ornementaux sont de préférence disposés en opposition l'un par rapport à l'autre.

[0028] L'invention pourra être mieux comprise à la lecture de la description détaillée qui va suivre, d'exemples non limitatifs de mise en oeuvre de celle-ci, ainsi qu'à l'examen du dessin annexé, sur lequel :

- la figure 1 représente en perspective, disposé à plat, un premier exemple de bijou selon l'invention,
- la figure 2 représente en perspective de dessus le bijou de la figure 1,
- la figure 3 représente le bijou des figures 1 et 2 porté par le doigt,
- la figure 4 représente une vue de dessous du bijou porté par le doigt,
- la figure 5 représente en perspective un deuxième

exemple de bijou selon l'invention,

- la figure 6 est une vue en perspective selon un autre angle de vue du bijou de la figure 5, et
- la figure 7 représente la bague de la figure 5, en place sur le doigt.

[0029] Dans l'exemple considéré sur les figures 1 à 4, les bagues 20 et 30 comportent des anneaux respectifs ouverts 21 et 31, uniques. En variante, les bagues comportent des anneaux multiples, comme cela sera précisé par la suite.

[0030] L'anneau 21 porte à une extrémité 22 un élément ornemental qui est par exemple composé comme illustré, par une pierre 23 sertie dans une monture 24. De même, l'anneau 31 porte à une extrémité 32 un élément ornemental composé d'une pierre 33 sertie dans une monture 34. Chaque monture 24 ou 34 peut être réalisée dans le même matériau que l'anneau 21 ou 31 et peut être soudée à ce dernier. Elle permet le maintien rigide de la pierre sur l'anneau, notamment par des griffes.

[0031] Les autres extrémités 25 et 35 des anneaux respectifs 21 et 31 sont libres. Les extrémités 22 et 25 de l'anneau 21 définissent entre elles une ouverture 26. Il en est de même des extrémités 32 et 35 qui définissent une ouverture 36.

[0032] La largeur angulaire de l'ouverture 26 de la première bague 20 est de préférence plus grande que la largeur angulaire de l'ouverture 36 de la deuxième bague 30.

[0033] La largeur angulaire α de l'ouverture 26, mesurée depuis le centre de l'anneau 21 est comprise de préférence entre 90° et 135° , mieux entre 100° et 130° , étant par exemple de 105° . La largeur angulaire α de l'ouverture 36, mesurée depuis le centre de l'anneau 31, est comprise de préférence entre 25° et 90° , mieux entre 25° et 65° , étant par exemple de 30° . Dans l'exemple considéré, les largeurs angulaires des ouvertures 26 et 36 sont différentes, mais il peut en être différemment, les largeurs angulaires étant préférentiellement comprises entre 25° et 135° .

[0034] La largeur angulaire γ de l'arc qui s'étend sur l'anneau 21 depuis le point de jonction 41 du lien flexible 40 avec l'anneau 21 jusqu'à l'extrémité 22 est comprise de préférence entre 100° et 170° et la largeur angulaire β de l'arc s'étendant entre le point de jonction 41 et l'extrémité libre 25 est de préférence inférieure ou égale à l'angle γ et est comprise de préférence entre 100° et 170° .

[0035] Il en est de préférence de même pour la deuxième bague 30 pour les arcs s'étendant respectivement depuis le point de jonction 42 du lien flexible 40 avec l'anneau 31 jusqu'aux extrémités 32 et 35.

[0036] Pour la première bague 20, on a par exemple $\beta = 120^\circ$, $\gamma = 135^\circ$ et pour la bague 30 on a par exemple $\beta = 165^\circ$, $\gamma = 165^\circ$.

[0037] Les bagues 20 et 30 peuvent être de diamètres intérieurs différents, la bague 20 destinée à se placer sur la première phalange du doigt étant notamment plus

grande que la bague 30 destinée à se placer sur la deuxième phalange du doigt. Le diamètre intérieur des bagues 20 et 30 est compris entre 10 mm et 25 mm.

[0038] Dans l'exemple illustré, le lien flexible 40 est constitué par une chaînette qui se raccorde sur les tranches en regard 28 et 38 des anneaux 21 et 31. La longueur de ce lien est de préférence comprise entre 0,5 D et 1,5 D, où D est le diamètre intérieur du plus grand des anneaux, c'est-à-dire de l'anneau 21 destiné à se monter sur la première phalange lorsque les anneaux 21 et 31 n'ont pas la même taille.

[0039] La chaînette peut être constituée d'une pluralité de maillons 49, ces derniers étant articulés les uns par rapport aux autres, conférant de ce fait à la chaînette des propriétés de flexibilité. Le nombre de maillons 49 peut être compris entre 1 et 6, étant de préférence égal à 3.

[0040] De préférence, les montures 24 et 34 sont montées en opposition lorsque l'on observe le bijou de dessus, quand le doigt est observé avec son axe longitudinal vers l'avant comme sur la figure 3, c'est-à-dire que la monture 24 portée par la bague 20 se situe par exemple sur le côté gauche, tandis que la monture 34 portée par la bague 30 se situe sur le côté droit.

[0041] Les anneaux 21 et 31, le lien flexible 40 et/ou les montures 24 et 34 sont de préférence en un même matériau, notamment en métal.

[0042] L'élément ornemental présent sur chaque bague est de préférence disposé de façon à permettre le montage et l'enlèvement de la bague en introduisant celle-ci par le côté sur le doigt et non en l'enfilant par le bout du doigt.

[0043] La présence du lien flexible 40 relativement court assure le maintien des bagues 20 et 30 sur le doigt et notamment réduit le risque que l'une des bagues 20 et 30 tourne sur elle-même sur le doigt, ce qui pourrait l'amener dans une configuration où elle serait susceptible de quitter plus facilement ce dernier.

[0044] Le bijou 10, représenté sur les figures 5 à 7, se différencie notamment de celui qui vient d'être décrit en référence aux figures 1 à 4 par le fait que chaque bague 20 ou 30 comporte une paire d'anneaux 21 ou 31, ceux-ci étant de préférence identiques et disposés parallèlement l'un à l'autre.

[0045] Comme on peut le voir plus particulièrement sur la figure 6, chaque bague comporte un barreau 12 rigide qui assure le maintien des anneaux avec un écartement constant. De préférence, comme illustré, le lien flexible 40 se raccorde aux bagues 20 et 30 dans le prolongement des barreaux 12.

[0046] La longueur de l'intervalle entre les anneaux d'une bague est de préférence relativement faible et inférieure à la largeur (c'est-à-dire sa dimension axiale) de la monture 24 ou 34 portée par la bague.

[0047] L'encombrement dans la direction axiale des deux anneaux d'une bague est de préférence inférieur ou égal à la largeur de la monture 24 ou 34.

[0048] De préférence, comme illustré à la figure 7, l'élément ornemental le plus gros est celui porté par la pre-

mière bague 20 destinée à se monter sur la première phalange.

[0049] Ainsi, à chaque fois que l'utilisateur serre les doigts, l'élément ornemental de la bague 20 est amené à se positionner sur le dessus de la main, ce qui peut contribuer à assurer le bon positionnement de la bague 20 sur le doigt. La deuxième bague 30 profite par l'intermédiaire du lien flexible 40 du bon positionnement de la première bague 20. Lorsque le doigt est tendu, le lien flexible 40 est tendu et empêche notamment la rotation et donc la possible perte de la deuxième bague 30.

[0050] Dans l'exemple des figures 5 à 7, les anneaux 21 ont par exemple une ouverture 26 de largeur angulaire α de 120° et les anneaux 31 une ouverture 36 de largeur angulaire α de 60° . Les angles β et γ sont par exemple pour chaque bague sensiblement égaux et les valeurs β et γ pour la bague 20 sont par exemple inférieures à celles de la bague 30. Pour la bague 20 on a par exemple $\beta = 90^\circ$, $\gamma = 90^\circ$, et pour la bague 30 on a par exemple $\beta = 150^\circ$ et $\gamma = 150^\circ$.

[0051] De préférence, comme illustré, les montures 24 et 34 s'étendent entièrement en porte-à-faux vers l'extérieur, ce qui évite tout recouvrement avec les ouvertures respectives 26 et 36. Cela peut faciliter le montage des bagues sur le doigt.

[0052] L'invention n'est pas limitée aux exemples qui viennent d'être décrits.

[0053] On peut notamment réaliser les bagues avec plus de deux anneaux.

[0054] Dans une variante, des éléments ornementaux sont disposés aux deux extrémités de l'un au moins des anneaux, bordant l'ouverture de celui-ci. Dans ce cas, les éléments ornementaux sont par exemple de tailles inégales.

[0055] Dans une autre variante, au moins l'un des éléments ornementaux peut être une perle.

[0056] L'expression « comportant un » doit être comprise comme étant synonyme de « comportant au moins un ».

Revendications

1. Bijou à porter au doigt, comportant :

- une première bague (20) comportant au moins un anneau ouvert (21) à engager sur le doigt,
- une deuxième bague (30) comportant au moins un anneau ouvert (31) à engager sur le doigt,
- au moins un élément ornemental (23 ; 33) présent sur le dessus de l'une des bagues au moins,
- un lien flexible (40) reliant les bagues (20 ; 30) par le dessous, **caractérisé en ce que** l'ouverture (26 ; 36) de chacun des anneaux (21 ; 31) des première et deuxième bagues (20 ; 30) est située sur le dessus desdites bagues.

2. Bijou selon la revendication 1, la largeur angulaire

(α) de chacune des ouvertures (26; 36) des anneaux (21 ; 31) des première et deuxième bagues étant comprise entre 25° et 130°.

3. Bijou selon l'une quelconque des revendications précédentes, la longueur du lien flexible (40) étant comprise entre 0,5D et 1,5D, où D est le diamètre intérieur du plus grand des anneaux des première et deuxième bagues. 5
4. Bijou selon l'une quelconque des revendications précédentes, le lien flexible (40) étant constitué par une chaînette, le nombre de maillons (49) de cette chaînette étant compris entre 1 et 6, étant de préférence de 3 maillons. 10
5. Bijou selon l'une quelconque des revendications précédentes, le lien flexible (40) se raccordant aux bagues sur les tranches en regard des anneaux. 15
6. Bijou selon l'une quelconque des revendications précédentes, chaque bague (20 ; 30) portant un élément ornemental, de préférence une pierre (23 ; 33) sertie sur une monture (24 ; 34) fixée à l'anneau (21 ; 31) correspondant. 20
7. Bijou selon la revendication précédente, l'une au moins des montures, de préférence les deux montures (24 ; 34), étant disposées en porte-à-faux sur le ou les anneaux (21 ; 31) de chaque bague. 25
8. Bijou selon l'une des revendications 6 et 7, la monture (24 ; 34) étant fixée à une extrémité du ou des anneaux de la bague correspondante. 30
9. Bijou selon l'une quelconque des revendications précédentes, chaque bague (20 ; 30) comportant un anneau simple. 35
10. Bijou selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, chaque bague (20 ; 30) comportant de multiples anneaux, notamment deux anneaux. 40
11. Bague selon la revendication précédente, les anneaux d'une même bague (20 ; 30) étant reliés par un barreau (12) sur le dessous, le lien flexible (40) venant se fixer dans la continuité du barreau (12). 45
12. Bijou selon l'une quelconque des revendications précédentes, chaque bague (20 ; 30) portant un élément ornemental (23 ; 33), les éléments ornementaux (23, 33) étant en opposition. 50

Patentansprüche 55

1. Schmuckstück zum Tragen am Finger, umfassend:

ein erstes Ringelement (20), das mindestens einen offenen Ring (21) zum Anbringen am Finger aufweist,
 ein zweites Ringelement (30), das mindestens einen offenen Ring (31) zum Anbringen am Finger aufweist,
 mindestens ein Zierelement (23; 33), das zumindest auf der Oberseite eines der Ringelemente angeordnet ist,
 eine flexible Verbindung (40), die die Ringelemente (20; 30) an der Unterseite verbindet,
gekennzeichnet dadurch, dass die Öffnung (26; 36) jedes der Ringe (21; 31) des ersten und des zweiten Ringelements (20; 30) auf der Oberseite der Ringelemente angeordnet ist.

2. Schmuckstück nach Anspruch 1, wobei der Winkelbetrag (α) jeder der Öffnungen (26; 36) der Ringe (21; 31) des ersten und des zweiten Ringelements zwischen 25° und 130° liegt.
3. Schmuckstück nach einem der vorhergehenden Ansprüche, wobei die Länge der flexiblen Verbindung (40) zwischen 0,5 D und 1,5 D liegt, wobei D der Innendurchmesser des größeren der Ringe des ersten und des zweiten Ringelements ist.
4. Schmuckstück nach einem der vorhergehenden Ansprüche, wobei die flexible Verbindung (40) durch ein Kettchen gebildet ist, wobei die Anzahl von Gliedern (49) des Kettchens zwischen 1 und 6 liegt und vorzugsweise 3 ist.
5. Schmuckstück nach einem der vorhergehenden Ansprüche, wobei die flexible Verbindung (40) an die Ringelemente an gegenüberliegenden Rändern der Ringe anschließt.
6. Schmuckstück nach einem der vorhergehenden Ansprüche, wobei jedes Ringelement (20; 30) ein Zierelement trägt, vorzugsweise einen Stein (23; 33), der in einer am entsprechenden Ring (21; 31) befestigten Fassung (24; 34) eingefasst ist.
7. Schmuckstück nach dem vorhergehenden Anspruch, wobei wenigstens eine der Fassungen, vorzugsweise beide Fassungen (24; 34), überhängend über den bzw. die Ringe (21, 31) jedes Ringelements angeordnet sind.
8. Schmuckstück nach einem der Ansprüche 6 und 7, wobei die Fassung (24; 34) an einem äußeren Ende des bzw. der Ringe des entsprechenden Ringelements befestigt ist.
9. Schmuckstück nach einem der vorhergehenden Ansprüche, wobei jedes Ringelement (20; 30) einen einfachen Ring umfasst.

10. Schmuckstück nach einem der Ansprüche 1 bis 8, wobei jedes Ringelement (20; 30) mehrere Ringe, insbesondere zwei Ringe, umfasst.
11. Schmuckstück nach dem vorhergehenden Anspruch, wobei die zum gleichen Ringelement (20; 30) gehörigen Ringe über einen Stab (12) auf der Unterseite verbunden sind, wobei die flexible Verbindung (40) in der Fortsetzung des Stabs (12) befestigt ist.
12. Schmuckstück nach einem der vorhergehenden Ansprüche, wobei jedes Ringelement (20; 30) ein Zierelement (23; 33) trägt, wobei sich die Zierelemente (23; 33) gegenüberliegen.

Claims

1. Jewellery for wearing on the finger, comprising:

- a first ring (20) comprising at least one open ring (21) to be inserted on the finger,
- a second ring (30) comprising at least one open ring (31) to be inserted on the finger,
- at least one ornamental element (23; 33), which is on the top of at least one of the rings,
- a flexible link (40) connecting the rings (20; 30) underneath,

characterised in that the opening (26; 36) of each of the rings (21; 31) of the first and second rings (20; 30) is situated on the top of these rings.

2. Jewellery according to claim 1, the angular width (α) of each of the openings (26; 36) of the rings (21; 31) of the first and second rings being between 25° and 130°.
3. Jewellery according to any one of the previous claims, the length of the flexible link (40) being between 0.5 D and 1.5 D, where D is the internal diameter of the larger of the rings of the first and second rings.
4. Jewellery according to any one of the previous claims, the flexible link (40) being made of a chain, the number of links (49) of this chain being between 1 and 6, preferably 3 links.
5. Jewellery according to any one of the previous claims, the flexible link (40) being connected to the rings on opposite sections of the rings.
6. Jewellery according to any one of the previous claims, each ring (20; 30) having an ornamental element, preferably a stone (23; 33) set on a mount (24; 34) fixed to the relevant ring (21; 31).

7. Jewellery according to the previous claim, at least one of the mounts, preferably both mounts (24; 34), being arranged overhanging on the ring or rings (21; 31) of each ring.

8. Jewellery according to one of claims 6 and 7, the mount (24; 34) being fixed at one end of the ring or rings of the relevant ring,

9. Jewellery according to any one of the previous claims, each ring (20; 30) comprising a single ring.

10. Jewellery according to any one of claims 1 to 8, each ring (20; 30) comprising multiple rings, particularly two rings.

11. Ring according to the previous claim, the rings of one and the same ring (20; 30) being connected by a bar (12) underneath, the flexible link (40) being fixed in the continuous part of the bar (12).

12. Jewellery according to any one of the previous claims, each ring (20; 30) having an ornamental element (23; 33), the ornamental elements (23; 33) being in opposition.

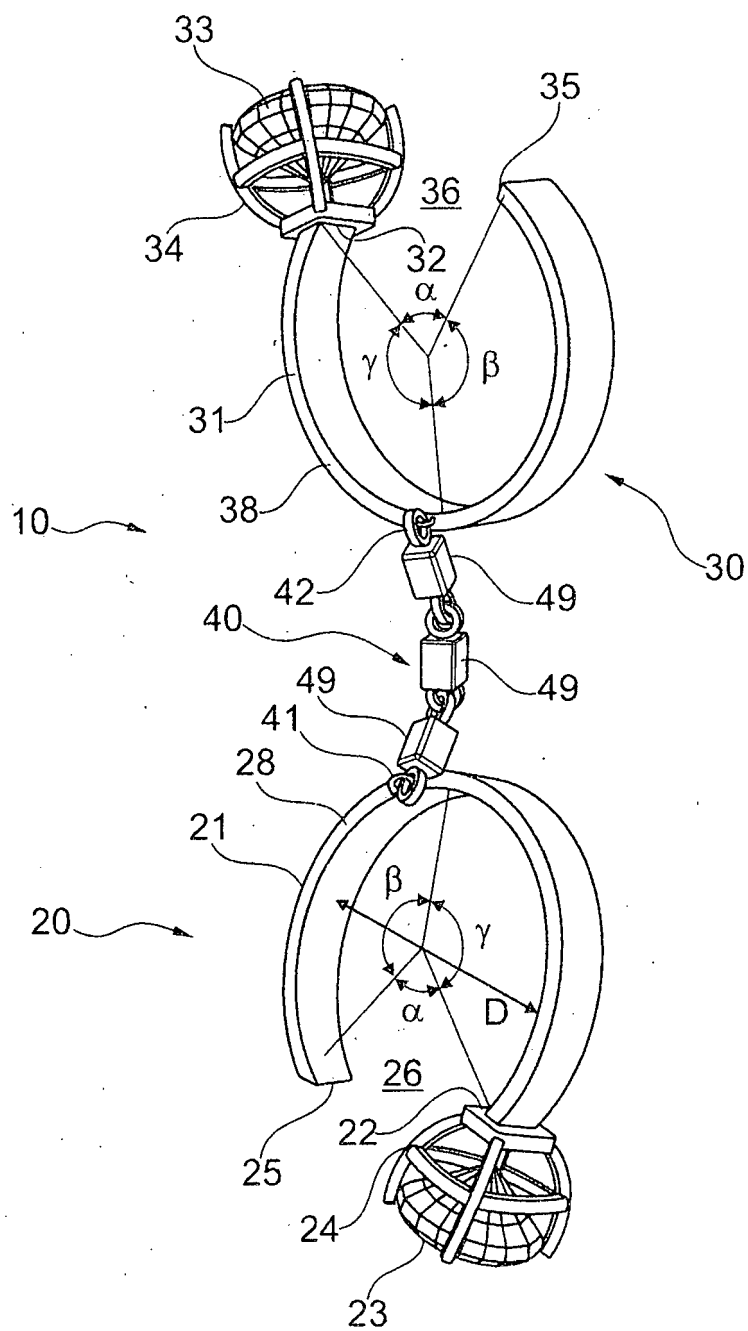


Fig. 1

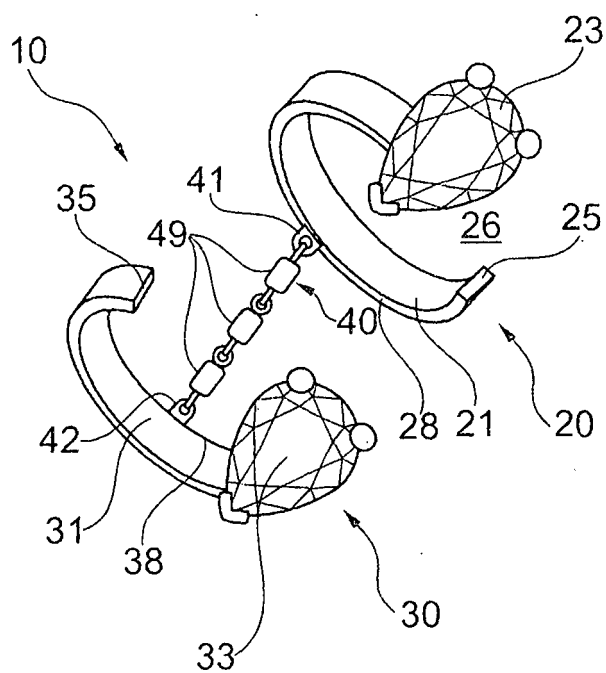


Fig. 2

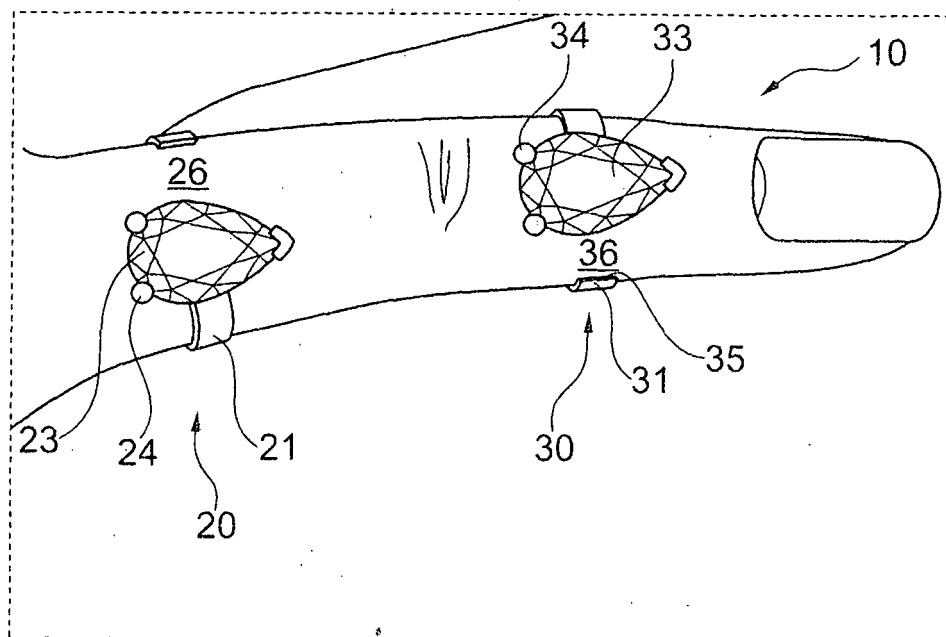


Fig. 3

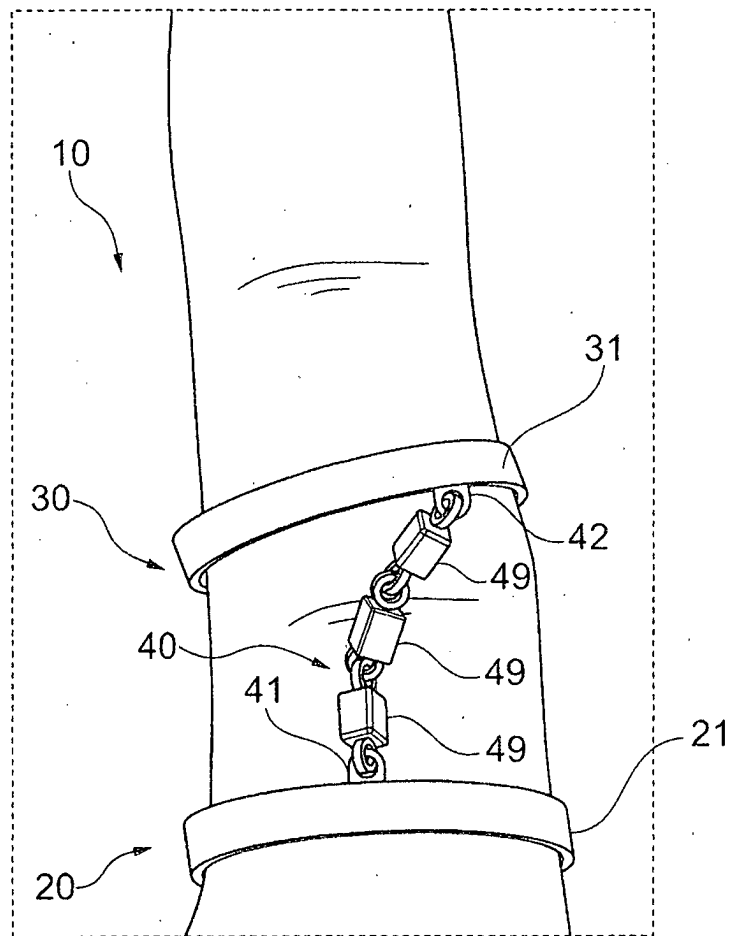


Fig. 4

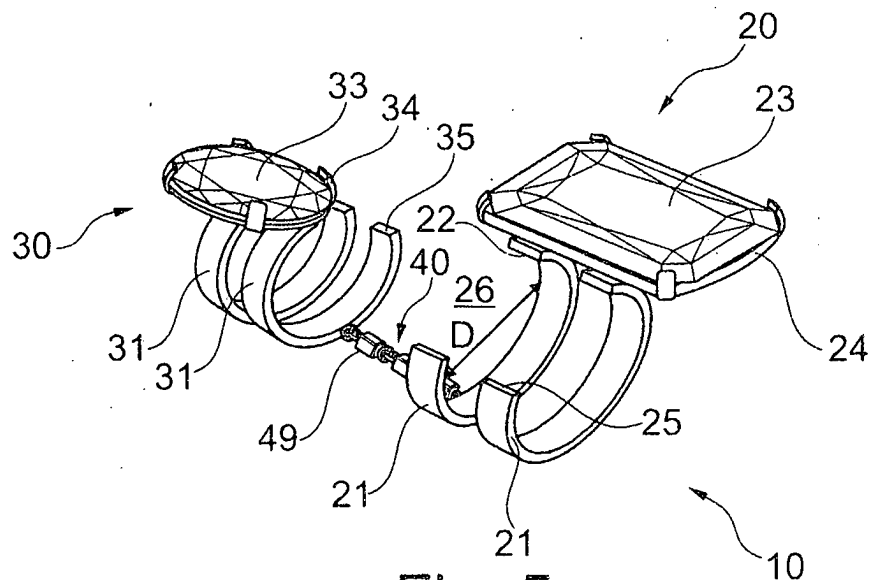


Fig. 5

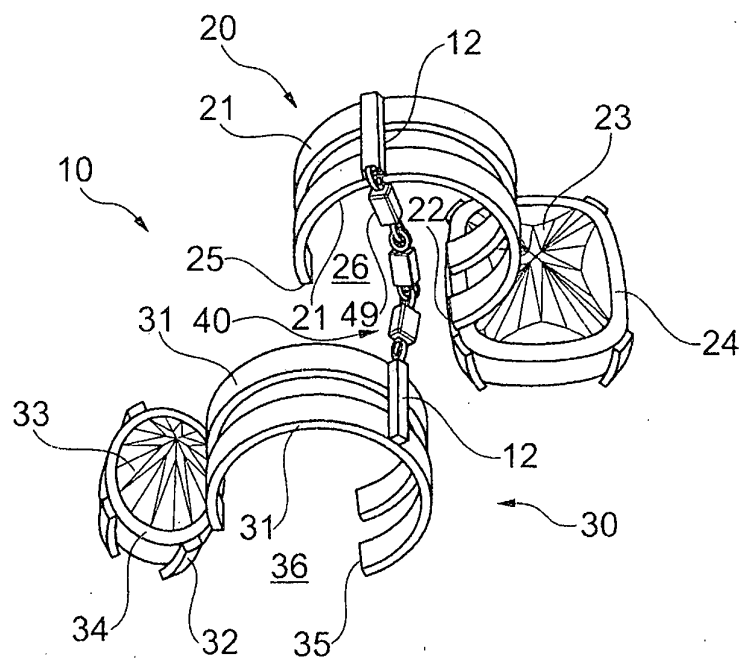


Fig. 6

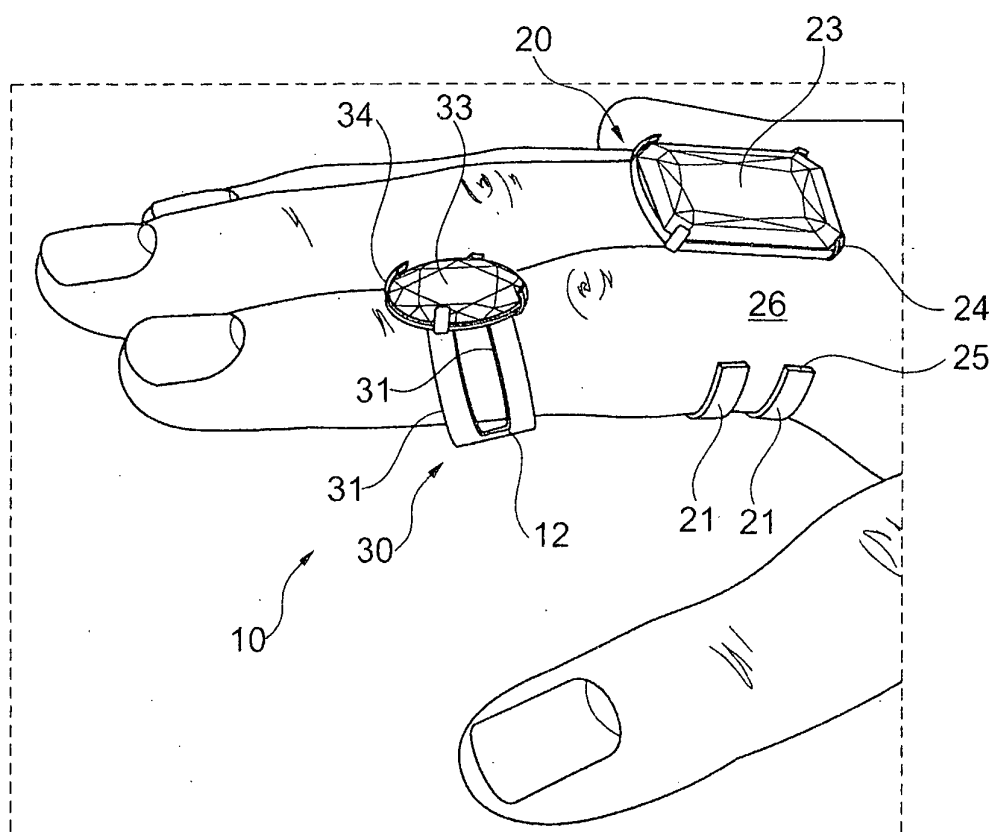


Fig. 7

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 537670 [0003]
- US 4107947 A [0004]
- EP 1745714 A1 [0005]
- US 5987919 A [0006]